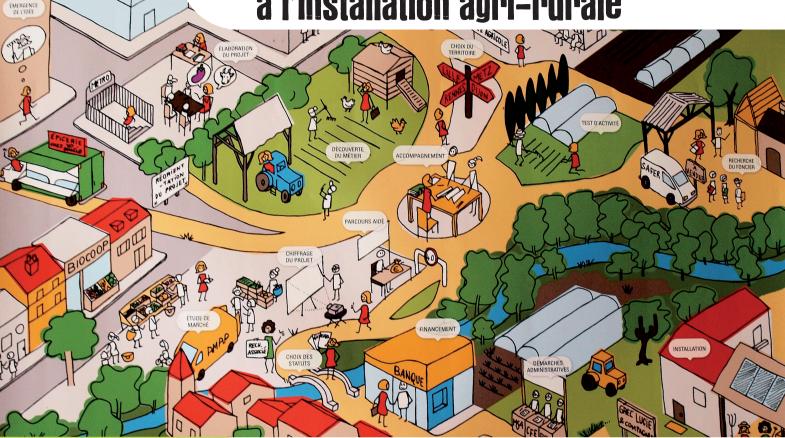
DOSSIER

Diversifier les voix de l'accompagnement à l'installation agri-rurale



Impliquer de nouveaux acteurs dans l'installation transmission	
agricoles	0
Doe nonnente noneurolée eu troucil	

- Des rapports renouvelés au travail, au marché et au territoire...... 03-04
- Le collectif, une tendance d'hier et de demain ?......04
- Coopérer
 pour mieux accompagner 05-06
- « Je suis passé de l'autre côté de la barrière »......05
- Des solutions pour l'habitat paysan 07
- Pour une stratégie publique d'ouverture....... 08

alimentation, la santé, la qualité de l'eau, la lutte contre l'enfrichement et plus fondamentalement le maintien d'activité et de vie dans les territoires sont autant de préoccupations aujourd'hui largement partagées. En lien, de nombreux projets d'activités agri-rurales voient le jour. Celles et ceux qui les mettent en œuvre cherchent tout d'abord à les vivre et à en vivre ; ils contribuent aussi, par ricochets, à répondre aux défis auxquels font face les territoires ruraux (renouvellement des actifs agricoles, évolution des modèles de production, enjeux environnementaux et sociétaux...). Ces projets sont portés par un nombre croissant de personnes, de réseaux et d'organisations désireux de participer au renouvellement de l'agriculture.

Pourtant, les candidats à l'installation, particulièrement lorsqu'ils ne sont pas issus du milieu agricole, peinent - encore et toujours - à accéder au foncier, à des accompagnements et à des financements en adéquation avec leurs besoins. Les organisations qui les accompagnent demeurent peu intégrées dans l'élaboration des politiques publiques et les outils qu'elles développent sont insuffisamment soutenus et diffusés. Les pouvoirs publics se privent de ce fait d'une capacité d'innovation et de projets qui participent à renouveler les modèles agricoles et agri-ruraux.

De mi-2015 à mi-2018, plusieurs associations de développement agricole et rural ont croisé leurs expériences et mis en commun leurs expertises dans le cadre du programme Mobilisation collective pour le développement rural (MCDR) « Agriculture et innovation sociale » (Agis). Ce projet, mené dans le cadre du Réseau rural français et rassemblant Terre de Liens, Réseau Civam, Relier, Reneta et la Fadear, se donnait comme objectif d'élargir le panel des acteurs œuvrant dans le domaine de l'agriculture, notamment pour favoriser l'installation et la transmission agricoles. Ce dossier puise dans ce travail et met l'accent sur des expérimentations originales favorisant l'accès au métier de paysan et la possibilité, individuelle et collective, de se réaliser dans le territoire de son choix.

Alors que la politique publique peine à atteindre ses objectifs, les dispositifs existant gagneraient à évoluer vers des espaces valorisant réellement la diversité des points de vue.

Impliquer de nouveaux acteurs dans l'installation transmission agricoles

ifficulté à transmettre, concentration des fermes, malaises dans la profession, confiance des citoyens en berne... Le modèle agricole dominant est au pied du mur. Le remplacement des agriculteurs partant en retraite est un des objectifs affichés de la politique publique d'aide à l'installation. Or, depuis plusieurs années près de deux tiers des installations sont non aidées (contre 53% en 2003) et on dénombre près d'une installation aidée pour trois départs. Aujourd'hui, au niveau national, environ un tiers des personnes qui s'installent avec des aides le font en dehors du cadre familial. Parmi ces installations, une part importante est le fait de personnes qui n'avaient aucun lien direct avec l'agriculture et ces nouveaux venus sont encore plus nombreux en ajoutant ceux et celles qui s'installent sans les aides1.

Pourtant les activités agri-rurales pourraient contribuer à la création de nouveaux modèles de développement territorial et d'emplois. Nombre de collectivités et de leurs regroupements l'ont compris et s'engagent, par exemple, dans des démarches de projets alimentaires de territoire, la création d'espaces test agricoles, la location de foncier pour des installations, etc.

D'IMPORTANTES CONTRAINTES POUR LES ALTERNATIVES

Pour les personnes qui portent des projets encore considérés comme «atypiques», les freins sont nombreux. Accéder au foncier, à l'habitat ou à des financements est difficile. Les «acteurs classiques» de l'accompagnement de l'installation transmission (chambres d'agriculture, syndicat JA) sont en difficulté. La diversité et les profils de ces personnes, qui peuvent avoir des projets agençant plusieurs activités (cf. p 03-04), leur posent problème, quand ils s'y intéressent. Pourtant, toutes



De plus en plus de personnes, aux motivations premières diverses, souhaitent prendre part aux débats sur l'évolution de l'agriculture

les personnes en projet d'installation sont éligibles à un accompagnement depuis la mise en œuvre, en 2016, du programme Accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture (Aita), même si elles ne bénéficient pas ou ne demandent pas la Dotation jeune agriculteur.

DU COURAGE POLITIQUE POUR AMPLIFIER LE CHANGEMENT

Nos organisations, dont les réseaux accueillent et accompagnent plusieurs milliers de personnes par an, ont acquis une forte connaissance des besoins et des attentes de ces nouveaux venus. Malgré leur volonté de participer à la co-construction des politiques publiques, elles ne sont pas suffisamment intégrées à la concertation et aux négociations concernant l'avenir du monde agricole et rural. Outre les personnes qui désirent s'installer, d'autres citoyens sont de plus en plus nombreux à s'engager en faveur d'une agriculture de qualité, nourricière et ouverte sur son territoire. Elles le font par exemple dans des mouvements comme Terre de Liens (plus de 20000 membres en 2017) ou les Amap (2000 Amap et 250000 Amapiens en 2015). Avec des motivations premières diverses, elles portent une aspiration sociale pour l'agriculture et souhaitent prendre part aux débats sur son évolution.

Les structures « laboratoires d'innovations sociales » que nous sommes et la façon dont nous travaillons (avec en ligne de mire des valeurs d'éducation populaire, en inter-réseaux, en reconnaissant l'intérêt de partenaires multiples et de cultures organisationnelles variées) facilitent le développement de solutions pour l'installation transmission agricoles. On peut par exemple citer: des outils financiers pour faciliter l'accès à la terre ; des espaces test agricoles; des parcours d'accompagnement multi-acteurs (cf. p05-06); des propositions en matière d'accès à l'habitat (cf. p07)... À cela s'ajoute des statuts revisités et adaptés aux activités agri-rurales pour réfléchir l'installation progressivement, en collectif et en lien avec le démantèlement d'outils de production devenus intransmissibles. Ces instruments et dispositifs répondent à des besoins non couverts, notamment pour des accompagnements globaux de personnes non issues du milieu agricole. Ils ne demandent qu'à être mieux reconnus et mieux soutenus pour participer au développement des territoires.

LES PARTENAIRES DE LA MCDR AGIS (CF. P 08)

^{1 -} Il n'est déjà pas aisé d'obtenir des données précises (qualitatives et quantitatives) concernant les installations aidées, c'est encore plus compliqué pour celles non aidées.

Bien gu'encore peu visibles ou reconnues, un nombre croissant de personnes mettent en place des formes d'activités agri-rurales où s'entremêlent individuel et collectif, public et privé, proche et lointain.

Des rapports renouvelés au travail. au marché et au territoire

es espaces ruraux ne sont plus les espaces délaissés d'autrefois puisque, à quelques exceptions près, leur population augmente du fait de leur solde migratoire positif depuis plusieurs recensements. Celui-ci se retrouve sur la période 1999-2006 au même niveau que celui de l'espace périurbain (soit +0.8% par an, Insee, 2009), tandis que celui des pôles urbains est négatif ou nul. Entre les recensements de 1990 et de 1999. on estimait qu'environ 2 millions de personnes avaient quitté un espace

urbain pour un espace rural, dont plus de la moitié d'actifs. Citadins retraités ou en pré-retraite, baby-boomers encore actifs, jeunes couples avec enfants, classes movennes et modestes..., ces « migrants » sont divers. Près de la moitié a entre 25 et 34 ans (Ipsos, 2003). Parmi leurs motivations prédomine la volonté de se mettre à distance des « maux de la ville » et de profiter des atouts paysagers et naturels de la campagne, suivie du désir d'offrir un meilleur cadre éducatif aux enfants.

De nombreux actifs se sont installés avec différentes combinaisons d'activités et de statuts qui rendent difficile une évaluation précise du nombre de créateurs d'entreprises. En effet, vivre en espace rural et y travailler suppose d'avoir un projet, l'emploi salarié étant en proportion moins développé que dans les espaces urbains et peu diversifié. Si 16% des actifs sont indépendants avant leur migration, ils sont 43 % à l'être après1.

Les « entrepreneurs ruraux » ne forment bien évidemment pas une catégorie homogène, mais leurs activités, qui reflètent les motivations les ayant conduits



à migrer, en font néanmoins une forme singulière d'entrepreneur². On observe à ce titre que l'activité agricole joue un rôle de refuge et d'insertion sociale de plus en plus important, alors même que le taux de pauvreté des agriculteurs est très supérieur à la moyenne et qu'il est en progression. Dans le choix d'un projet agricole, la volonté de dégager un revenu monétaire n'est pas dominante ou tout du moins jamais exclusive, l'activité agricole sous des formes diverses étant perçue comme une voie d'épanouissement et une possibilité de vivre dans un lieu choisi.

STRATÉGIES

Les projets mis en place dépendent des expériences et profils socioprofessionnels des personnes, des ressources des espaces géographiques et de la distance à la ville. Néanmoins, la recherche de sens amène les personnes à reconsidérer trois dimensions de l'activité : le rapport au travail, au marché et au territoire3.

Le rapport renouvelé au travail se traduit par la mise en place de formes hybrides d'organisations individuelles et collectives qui reposent sur des innovations encore peu reconnues. en agriculture notamment (CAE, groupements d'employeurs, entrepreneuriat collectif, etc.) et sur une grande porosité entre les temps de travail et de non travail. On y trouve aussi une gestion de la précarité et des incertitudes très fine qui s'appuie sur de la dispersion du risque (« ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier »), sur des prix maîtrisés construits en référence à certains équilibres (« revenu digne »,

raisonnement par rapport à un revenu familial global, etc.), sur des « combinaisons » entre activités rémunératrices et activités de réalisation personnelle, ou encore sur des compromis constants entre

LES ACTIVITÉS OUI NE MÈNENT PAS À UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE JUGÉ MINIMAL PAR LA SOCIÉTÉ POSENT DES PROBLÈMES À L'ACCOMPAGNEMENT ET AUX **POLITIQUES PUBLIQUES**

sécurité matérielle et plaisir au travail. Le cadre de travail doit être « indépendant » pour assurer l'autonomie recherchée, mais son socle doit être protecteur d'où le recours à certaines modalités de salariat (temps partiels, coopératives d'activité, statuts saisonniers, etc.). Les activités peuvent être très diverses, et leur imbrication très intense, rendant impossible l'existence de l'une sans l'autre.

Le rapport renouvelé au marché se traduit par l'insertion du projet dans une économie plurielle: marchande par la vente, réciprocité par le don-contre don, redistribution par les aides publiques, autoproduction, etc. Ces activités sont marquées par la recherche d'autonomie (pratiques économes, faible dimensionnement de l'activité, recyclage, etc.) et d'un nouveau rapport au « client », qui devient partie prenante de l'activité (Amap agricoles et non agricoles, coopérations diverses et multiformes, participation financière, etc.).

Quant au lien au territoire, il s'exprime par de nouvelles représentations positives des espaces ruraux, via des projets conçus pour s'adapter au territoire, pour l'« animer » voire le « ramener à la vie », par une proximité et une présence locale continue qui s'alimentent de préoccupations plus globales. Cet aller-retour constant entre local et supra local permet d'alimenter les réseaux, la connaissance et la reconnaissance, et partant l'innovation. Ces projets mobilisent et articulent souvent plusieurs territoires disjoints voire très lointains, liés aux différentes expériences et sociabilités vécues par les néo-ruraux.

APPORTS ET RÉSISTANCES

Pensés pour créer de l'activité là où elle manque et pour se réapproprier le sens de son travail, ces projets agri-ruraux remettent en question les modèles productivistes et mettent en pratique l'idée qu'il existe d'autres possibles plus enrichissants pour les personnes comme pour leur environnement. Ils donnent lieu à de nouvelles configurations d'acteurs qui agrègent dans des organisations innovantes individu et collectif (cf. encadré), public et privé, proche et lointain. Sur le plan technique, ces projets reposent souvent sur des systèmes valorisant les processus écologiques, la biodiversité et les savoirs et savoir-faire porteurs de ruptures ontologiques, comme le rapport à l'incertitude, à l'ignorance, aux relations partenariales avec les objets de nature4. Ces innovations mènent à de nombreuses hybridations: association de salariat et d'activité indépendante, de produits standardisés et de signes

LE COLLECTIF. UNE TENDANCE D'HIER ET DE DEMAIN ?

La notion de collectif n'est pas une nouveauté en agriculture. Il y a peut-être même peu de secteurs aussi collectifs ou coopératifs. S'il est très commun d'entendre que « la coopération agricole est à réinventer » - expression sibylline suggérant que certains outils coopératifs ressemblent aujourd'hui davantage à des multinationales qu'à des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) -, la coopération dans la production séduit. La Mutualité sociale agricole relève que depuis 2005, l'installation sous forme sociétaire est devenue majoritaire chez les jeunes (avec une prédilection croissante pour les EARL et les Gaec qui représentaient respectivement 17.8 % et 27.8 % de leurs installations en 2016). Au-delà des formes sociétaires « classiques », d'autres modalités de coopération se mettent en place, en lien avec les envies et besoins de porteurs de projet de plus en plus fréquemment non issus du milieu agricole (et avec, pour nombre d'entre eux, une expérience du salariat, parfois aliénant mais souvent protecteur...). En témoigne par exemple le développement des coopératives d'activité et d'emploi (CAE) agricoles, dont un des exemples les plus aboutis est la Coopérative d'installation en agriculture paysanne de Loire-Atlantique (Ciap 44), qui rassemble des organismes professionnels agricoles, des collectivités, des acteurs de l'ESS, des citoyens et des salariés. Elle propose notamment du test d'activité et un stage « Paysan créatif », un an de formation professionnelle en immersion pré-installation sur le territoire pour (re)créer des liens de confiance avec les acteurs locaux et particulièrement avec les agriculteurs. Sa qualité de CAE permet aux personnes qui s'installent de démarrer leur activité, hébergés par la Ciap qui paie les charges et convertit les bénéfices en salaire. La Ciap appartient au Réseau national des espaces test agricoles (Reneta) qui cette année consacrait ses rencontres annuelles au thème « Expérimenter le collectif en espace test »... (HB)

de qualité, détournement de statuts et de règles, etc. De fait, ces projets sont porteurs de résistance et d'oppositions ; certains porteurs de projet peuvent revendiguer un lieu et un mode de vie qui ne correspond pas forcément au modèle de développement territorial porté par les élus de leur territoire (gentrification, tourisme, agriculture conventionnelle, etc.). De plus, les projets qui remettent en cause certaines normes peuvent susciter des controverses au sein des organisations professionnelles et syndicales (sur les statuts sociaux, juridiques et fiscaux des activités combinées et collectives par exemple), y compris dans celles considérées comme alternatives. Il va sans dire que les activités qui ne mènent pas à un développement économique jugé minimal par la société posent des problèmes à l'accompagnement et aux politiques publiques. Le manque d'organisation collective des porteurs de projets agri-ruraux marginalise et précarise ces formes d'activité, laissant de nombreuses innovations dans l'ombre. Si l'on

considère que la visibilité est le seul critère de l'action politique et qu'elle permet d'être objet de discours légitime, l'enjeu de visibilité de ces projets est énorme...

HÉLÈNE TALLON (GÉOGRAPHE)

- 1 Migration et création d'activités en milieu rural P. Chevalier (2011) article disponible sur le site du Céreq : www.cereq.fr. À noter que cette étude est antérieure à la création du statut d'auto-entrepreneur (micro-entrepreneur aujourd'hui) qui a fait exploser le nombre de créateurs d'activité partout en France.
- 2 Les trajectoires des entrepreneurs néoruraux — S. Saleilles (2010) — article disponible sur : https://halshs.archives-ouvertes.fr/ halshs-00659540/document.
- 3 La pluriactivité au quotidien, des innovations discrètes pour de nouveaux rapports au travail, au marché et au territoire H. Tallon et al. Communication lors du colloque international de géographie rurale « Les campagnes : espaces d'innovation dans un monde urbain » (2014).
- 4 Les maraîchers cévenols du réseau Nature et Progrès, des agriculteurs invisibles ?— A. Javelle et H. Tallon (2017) article paru dans la revue Pour n°231 (2016/3).

Les parcours d'accompagnement muli-acteurs, dispositifs territoriaux plus ou moins formalisés entre acteurs de l'installation agricole. se mettent en place pour répondre à des besoins non satisfaits.

Coopérer pour mieux accompagner

n Île-de-France, le pôle d'accompagnement des projets agricoles biologiques et solidaires (Abiosol) regroupe, depuis 2009, quatre structures franciliennes : Terre de Liens, les Amap. la couveuse d'activités agricoles Les Champs des possibles et le Groupement des agriculteurs biologiques (Gab). Leur volonté ? Mettre en commun des moyens et des compétences pour accompagner au mieux les personnes désireuses de s'installer, de l'émergence du projet à sa réalisation (cf. encadré). « Il y a plusieurs années, nous nous sommes aperçus que chaque structure travaillait plus ou moins l'accompagnement de porteurs de projets,

expliquait Karine Lé, salariée du Gab, lors d'un séminaire de la MCDR Agis (cf. p 08) en novembre dernier. Abiosol s'est constitué comme une communauté de compétences, avec dans chacune des structures un salarié référent impliqué dans l'accompagnement. » Accueils collectifs et individuels des personnes en réflexion, catalogue de formations, organisation de cafés installation... Les actions communes sont nombreuses. « Pour les structures, ce regroupement favorise l'entraide en termes de gestion administrative, de communication et de construction de propositions adaptées aux porteurs de projets », analysait Karine Lé. Fin 2017, les struc-

tures d'Abiosol ont créé l'association Primo-accueil paysan en Île-de-France (Papi), un groupement d'employeurs, et ont embauché. « Ces dernières années, Abiosol recevait plus de cent porteurs de projets par an, il y avait trop de sollicitations et les salariés référents n'avaient pas le temps de faire les accompagnements comme ils le souhaitaient, détaille Lucie Humbaire, la salariée de Papi. Depuis début 2018, je m'occupe de la phase d'émergence, en pré-accompagnement, et nous signons une convention payante [50 ou 150 euros selon les situations] avec les personnes qui souhaitent s'engager concrètement dans un accompagnement, assuré par mes collègues des structures d'Abiosol. »

« JE SUIS PASSÉ DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA BARRIÈRE »

Témoignage de Marc Bianchi, maraîcher bio à Saint-Augustin en Seine-et-Marne, accompagné par Abiosol.

« C'est en me renseignant sur internet que je suis tombé, par hasard, sur le pôle Abiosol, en 2010. Après le primo-accueil, la formation "De l'idée au projet" a été décisive pour moi : elle m'a décidé à engager ma reconversion professionnelle. Ensuite, j'ai eu un parcours en quelque sorte "linéaire" : j'ai fait deux ans de salariat sur une ferme du réseau d'Abiosol ; j'ai passé mon BPREA [Brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole] ; j'ai réalisé une autre période de salariat avant de rentrer en couveuse sur l'espace test agricole de Toussacq pendant deux ans avec une commercialisation dans une Amap qui m'a "suivi" quand, en 2015, je me suis installé.

J'ai eu beaucoup de chance pour le foncier ; c'est en discutant avec un maraîcher chez qui j'étais passé en stage de BPREA que j'ai appris que ses propriétaires louaient des terres. Nous en avons discuté et l'idée d'installer d'autres maraîchers les a intéressés. Je suis arrivé avec un autre collègue, Boris, avec qui j'étais en test. Aujourd'hui, nous sommes trois maraîchers à côté ; il existe des liens entre nous, surtout de l'entraide technique et du partage de matériel avec le maraîcher qui était déjà en place. Avec Boris, nous mutualisons du terrain, un tracteur, le réseau d'eau et une chambre chaude. Je suis également devenu coopérateur de la SCIC Les Champs des possibles, impliquée dans Abiosol, et j'accueille désormais des gens en test, je suis passé de l'autre côté de la barrière. Avec le recul, je pense qu'il est très important de comprendre que l'accompagnement n'est pas du tout gu'une guestion technique. Et il est illusoire, voire fou, de penser qu'en une seule année il est possible d'aller de l'idée à l'installation. Sans Abiosol, je ne sais pas où j'en serai et je suis heureux maintenant de participer à la dynamique comme tuteur et en essayant de rendre de ce que l'on m'a donné. »

LA CRÉATIVITÉ DU COLLECTIF

En Auvergne, depuis une dizaine d'années, des associations du Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale (Celavar) régional accompagnent l'installation transmission. Ce « Celavar agri » rassemble aujourd'hui le réseau des Créfad, dASA, la Brèche, la FRCivam, la Frab, Terre de Liens, Accueil paysan, Solidarité paysans, la Cantadear, les Cigales et l'espace test Îlots paysans. « Le regroupement a eu lieu quand quelques-uns ont eu envie de "faire des projets en plus grand", indiquait Stéphanie Caillé, salariée de dASA, à l'occasion du séminaire. Nous faisions à peu près tous de la formation "dans notre coin " et avons eu la volonté de ne pas être en concurrence. » Comme en Île-de-France, cette coopération auvergnate à géométrie variable, selon les besoins divers et multiples des personnes accompagnées, consiste en de la mutualisation de moyens et offre une meilleure visibilité pour des porteurs de projet parfois relativement perdus face à la multitude des acteurs... « Cette coopération nous a aussi fait prendre du recul sur nos propres activités, elle a favorisé la créativité - importante dans une optique d'innovation dans l'accompagnement - et mis en évidence nos complémentarités de compétences, ajoutait Stéphanie Caillé. Chaque structure du groupe conserve sa propre palette d'outils mis en place collectivement. »

DES ÉQUILIBRES À INTERROGER RÉGULIÈREMENT

Ces dispositifs de coopération se mettent en place « en dehors » et « à côté » de la politique publique d'aide à l'installation (même si les structures qui les créent et les font vivre, souvent des associations de développement, peuvent bénéficier de fonds publics). Dans des contextes tendus où la pression politique et financière pour « faire de l'installation » (et « viable », s'il vous plait !) est réelle, la mise en place de ces parcours nécessite pour les structures, en plus de la confiance mutuelle, de s'interroger régulièrement sur la finalité de leurs actions (répondre au mieux aux besoins, travailler à plusieurs sans s'entretuer, obéir aux injonctions des financeurs...?) et de trouver l'équilibre entre multiplicité,

décloisonnement et efficacité. Mais, outre l'aspect « chronophage » du travail à plusieurs, ces regroupements plus ou moins formalisés confèrent une visibilité aux structures, les incitent à la clarification individuelle et collective de leurs compétences et offre une meilleure lisibilité des possibilités d'accompagnement. Pour les porteurs de projet, bénéficier d'une écoute différenciée et d'apports diversifiés ne peut que renforcer leur autonomie et leur capacité à construire leur propre parcours.

HÉLÈNE BUSTOS (TRANSRURAL)

Faire des collectivités des partenaires

Petite commune cherche couple de maraîchers. » Sylvie Guillot et Florent Sebban ont une petite trentaine d'années quand ils répondent à l'annonce publiée au printemps 2011 par la mairie de Pussay, commune de 2000 habitants du sud-ouest de l'Essonne. située aux portes de la Beauce. « Nous avons vu l'annonce, nous nous sommes dit: "C'est pour nous!", même si nous avions un peu peur qu'avec une municipalité cela prenne trois ans.... se souvient Sylvie, aujourd'hui maraîchère de la Ferme Sapousse. Nous sommes allés voir et, en fait, ça a été très rapide; quand il y a une volonté politique, ça peut aller vite. » Le maire de Pussay, Grégory Courtas (réélu en 2014), était convaincu de l'intérêt d'implanter une telle activité sur sa commune. Tous les élus ne le sont pas et les facteurs de réussite d'initiatives entre agriculteurs, citoyens et collectivités sont un champ d'étude plutôt vaste que les partenaires de la MCDR Agis (cf. p 08) ont exploré.

Les collectivités et leurs regroupements n'ont pas de compétences normatives spécifiques en matière d'agriculture et l'installation de nouveaux actifs n'est pas, de prime abord, une « porte d'entrée » mais le sujet est en lien avec leurs préoccupations. L'alimentation, la préservation des ressources naturelles (eau potable, biodiversité...), ou encore la revitalisation des territoires ruraux sont autant de sujets de coopération entre collectivités et organisations citoyennes de développement agricole et rural. Pour

L'ALIMENTATION, LA
PRÉSERVATION DES
RESSOURCES OU ENCORE
LA REVITALISATION DES
TERRITOIRES SONT AUTANT
DE SUJETS DE GOOPÉRATION
ENTRE COLLECTIVITÉS ET
ORGANISATIONS CITOVENNES

ces dernières, les élus sont difficiles à mobiliser (par manque de temps, de moyens, crainte des réactions du « tissu conventionnel »...) et les espaces pour se rencontrer, dialoguer et apprendre à travailler autrement que dans l'urgence et sur le mode de la commande publique, se font rares. Néanmoins, en identifiant « la bonne corde » à tirer auprès de la

collectivité (en lien avec ses besoins et contraintes), en se faisant connaître de ses services et des personnes qui y travaillent, des coopérations fructueuses sont possibles. L'importance de l'informel, des relations interpersonnelles et partenariales passées, doit être prise en compte. De même, la connaissance des cadres de contractualisation (comme les règles de la commande publique, par exemple) et une vision large des possibilités de financements (Agence de l'eau, Ademe, fondations...), s'avèrent des facteurs indispensables à la mise en œuvre des projets.

Depuis plusieurs années, les collectivités connaissent des baisses de dotation, les élus sont inquiets et ont recours à des financement plus instables qui rendent difficile la construction d'actions de long terme, d'autant plus quand elles impliquent plusieurs partenaires. Cependant, des actions au départ impulsées par des organisations citoyennes et paysannes qui mobilisent les consommateurs peuvent être le point de départ de coopérations de plus grande envergure avec des élus, sensibles à la « commande sociale ».

HÉLÈNE BUSTOS (TRANSRURAL)

Retour sur l'enquête « habitat et installation agricole », menée en 2016 et 2017 par l'association Relier dans le cadre de la MCDR Agis (cf. p 08).

Des solutions pour l'habitat paysan



Une majorité des répondants de l'enquête « habitat et installation » qualifie l'habitat occupé comme ancien, ce qui est perçu de manière plutôt positive.

installer en agriculture, c'est aussi trouver un logement adapté à son projet, dans un contexte où une grande part de l'énergie et des moyens des personnes est prise par leur activité. L'habitat constitue un point essentiel du quotidien : il remplit des fonctions diverses: logement des familles, accueil de proches, point d'ancrage culturel et patrimonial, lieu potentiel d'activités complémentaires...

À l'occasion de l'enquête, 115 personnes ont répondu à un questionnaire en ligne diffusé par les réseaux des partenaires du projet¹. Les répondants se disent fortement impliqués dans des formes d'agriculture « paysanne », « citoyenne » et/ou « biologique » ; ils sont pour la majorité « non issus du milieu agricole » qu'ils soient déjà installés ou porteurs de proiet. Six visites de terrain ont ensuite été menées auprès de quatorze personnes afin d'analyser quelques parcours.

Plus de 50% des répondants considèrent être dans un habitat globalement confortable et chaleureux. Les réponses sont plus nuancées sur la question du coût et de la fonctionnalité. Concernant les éléments d'amélioration prioritaires, sortent en tête l'isolation thermique et les modes de chauffage. Les principales difficultés rencontrées pour l'accès à un habitat sont d'ordre financier, mais aussi liées à l'indisponibilité ou à l'inexistence de logement près du lieu d'activité. La rénovation lourde pose aussi problème et les porteurs de projets sont parfois contraints d'accepter des conditions difficiles de logement. Différentes solutions, qui pourraient se

combiner et être davantage encouragées, voient le jour. Tout comme elles mettent de côté des terres agricoles, pour des espaces test par exemple, les collectivités ont le pouvoir de faire du portage immobilier en vue de faciliter l'installation de nouveaux arrivants, ainsi que l'avait expérimenté la Communauté de communes du Haut Allier avec l'appui du Département de la Lozère dès 2008. Elles peuvent aussi être partenaires de dispositifs de « logements relais » en lien avec des propriétaires de biens vacants, ce qui se fait, par exemple dans le Pays de Lafayette (Haute-Loire) depuis 2015. Ces logements sont mis en location à faible prix, avec un suivi facilitant l'intégration sur le territoire. Ces dispositifs ne sont pas propres à l'agriculture mais peuvent être mobilisés le temps de démarrer un projet agricole.

DE NOMBREUX PAYSANS DEMANDENT UNE VÉRITABLE **RECONNAISSANCE DES MODES** D'HABITAT LÉGER RÉVERSIBLE

À travers une Société civile immobilière, un collectif agri-rural a fait l'expérience probante de l'aménagement collectif et de la mise à disposition d'un « logement passerelle » à des porteurs de projets agricoles, à l'image de la ferme de Vispens à Saint-Affrique (Aveyron). Les mises à disposition progressives de l'habitat par l'ancien exploitant agricole aux repreneurs sont aussi fréquentes. Une partie de la réussite tient cependant à des arrangements de bon sens qu'il est difficile d'encadrer.

De nombreux paysans demandent une véritable reconnaissance des modes d'habitat léger réversible (caravanes, yourtes, cabanes, etc.). Au vu de leur faible impact environnemental, l'autorisation circonstanciée d'implantation dans des zones naturelles ou agricoles serait intéressante pour la proximité avec l'activité. Ces habitats répondent également à des enieux d'accessibilité - faible coût de mise en œuvre - et de modularité à une époque où l'on ne fait plus forcément carrière, en agriculture comme ailleurs.

Des baux à usage incluant terres, bâti agricole et habitat sont aussi proposés, à l'image de certaines fermes de la Société civile des terres du Larzac ou de Terre de Liens. Il importe alors de bien estimer l'état des bâtiments à l'arrivée des paysans et de spécifier clairement ce qui est à la charge des paysans et des propriétaires pour l'entretien et les travaux.

Au final, il apparaît important de prendre en compte l'habitat dès la phase amont du projet agricole... et sur la durée. Un module sur le logement a été expérimenté en 2017 par l'Addear de l'Aveyron dans le parcours « Je m'installe paysan », en faisant le lien entre le projet agricole et le projet de vie. Être bien dans son habitat contribue grandement à la réussite et à la pérennité d'un projet agricole... et à la sérénité des paysans.

RAPHAËL JOURJON (RELIER)

Pour en savoir plus sur l'enquête et ses résultats : www.reseau-relier.org/Enquete-sur-I-habitat-des-paysans?id mot=10.

1 - À savoir Terre de Liens, Reneta, Réseau Civam, Fadear et Relier.

En fin de programme, les partenaires de la MCDR ont élaboré une série de recommandations pour favoriser l'installation et la transmission agricoles.

Pour une stratégie publique d'ouverture

es questions d'installation et de transmission en agriculture ne peuvent être pensées sans établir de lien avec d'autres politiques publiques (Politique agricole commune, fiscalité, contrôle des structures...). Les premières mesures d'aide à l'installation, comme la Dotation jeune agriculteur créée en 1973, ont été mises en place à une époque où la cogestion¹ battait son plein. Quelques décennies plus tard, conscients de ce contexte et de l'histoire, les partenaires de la MCDR Agis (cf. encadré) plaident pour la mise en place d'une stratégie publique volontariste pour améliorer la reconnaissance et l'implication de nouveaux acteurs: personnes non issues du milieu agricole souhaitant s'installer, structures qui les accompagnent et, au final, toutes les organisations qui se reconnaissent comme légitimes pour intervenir dans l'orientation, la construction et l'administration des politiques agricoles et rurales.

Un premier axe de travail concerne la connaissance et l'information. La réalisation d'études complètes et solides pour mieux quantifier et caractériser les porteurs de projets non issus du milieu agricole, leurs besoins spécifiques ainsi que les dispositifs d'accompagnement existant, s'avère indispensable.

Ensuite, une démarche de capitalisation et d'essaimage favoriserait la diffusion et l'utilisation de ces connaissances pour rendre plus visibles, coordonner et développer les outils d'accompagnement à l'installation transmission agricoles pertinents à destination de tous les porteurs de projet. Mieux caractérisés, ces derniers auront ainsi peutêtre davantage de chances d'être pris en compte par les acteurs institutionnels de l'accompagnement (chambres d'agriculture, syndicats...).

Le soutien aux innovations constitue un volet d'action incontournable. Il passe notamment par l'encouragement et la consolidation du développement des parcours d'accompagnement destinés aux nouveaux venus dans l'agriculture. Et par le soutien aux organisations qui les créent et les mettent en œuvre.

Enfin, la concertation et la co-décision sont des démarches à faire vivre, par exemple en ouvrant davantage les instances de « négociation » placées sous l'autorité de l'État et de ses services (chambres d'agriculture, multiples commissions départementales...) aux acteurs de la société civile, à l'image du Comité national installation-transmission dans lequel la plupart

des partenaires de la MCDR sont représentés et s'impliquent.

LES PARTENAIRES DE LA MCDR AGIS

1 - Au début des années 1970, l'État a associé quatre organisations à la gestion de sa politique agricole : la FNSEA et le CNJA, les chambres d'agriculture et confédération des organismes économiques (CNMCCA). Cette implication de représentants d'un secteur économique dans les processus de décision politiques était inédite. Si le changement profond des politiques publiques agricoles remet en cause cette pratique et ses manifestations, elle existe toujours.

DES RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

I IURES

- S'installer en agriculture, pour un véritable accompagnement des paysans de demain – Diane Giorgis et Michel Pech – Éditions Charles Léopold Mayer – 2017 – 112 p.
- Devenir paysan, reconversions professionnelles vers l'agriculture — Ouvrage collectif — Les Champs des possibles — 2016 — 160 p.

PUBLICATIONS

 Les trois numéros de la collection Arpenter de Terre de Liens (disponibles sur: https:// terredeliens.org/-publications-tdl-.html)
 # N°1: Mesurer l'utilité sociale et environnementale de Terre de Liens (2016)
 # N°2: Accompagner l'accès à la terre

N°3 : Être bénévole pour préserver l'accès à la terre (2018)

- Plusieurs dossiers récents de Transrural initiatives se sont intéressés aux problématiques d'installation et des liens agriculture-société. On peut citer:
 # N°461: Agriculture et société: vers un
 - # N°461 : Agriculture et société : vers un nouveau contrat (mars-avril 2017) # N°465 : L'installation à bas coûts, pourquoi, comment (décembre 2017)
- L'âge de faire
 Installation agricole, à nous la terre! –
 dossier du n°131 (juin 2018)

SITES INTERNET

- Sur la coopération agricole de production, on peut se référer à un travail de la FNCuma: www.cuma.fr/france/content/cooperation-agricole-de-production.
- Le site du Réseau rural français : www.reseaurural.fr.

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME MCDR AGIS ?

Les cinq partenaires — Terre de Liens, Réseau Civam, Reneta, Relier et la Fadear — de la Mobilisation collective pour le développement rural (MCDR) « Agriculture et innovation sociale » (Agis) ont travaillé sur le thème de l'élargissement du panel des acteurs œuvrant dans le domaine de l'agriculture, notamment en faveur de l'installation et de la transmission agricoles. Pendant les trois ans du programme (2015-2018), ils ont appris à travailler ensemble, mené des enquêtes, animé des temps de partage d'expériences, de transfert de pratiques, des lieux de débat et de concertation sur ces questions. Ce dossier a été réalisé dans le cadre de la MCDR Agis. D'autres livrables sont d'ores et déjà disponibles sur le site du Réseau rural français (www.reseaurural.fr).









